

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 JUIN 2010 A ANDEVILLE**

Monsieur MOREL souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires et tient à remercier la Communauté de Communes pour la très belle restauration de l'extérieur de l'église d'Andeville.

## **I – Election du secrétaire de séance**

Monsieur Didier BOUILLIANT est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

## **II - Conseil communautaire du 22 avril 2010**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 22 avril 2010 ne soulève aucune observation et est donc ***adopté à l'unanimité.***

## **III – Rapport d'activité 2009**

Monsieur le Président présente le rapport d'activité. Après avoir présenté les grands ratios économiques de la CCS, le Président expose compétence par compétence les actions menées durant l'année 2009 : en matière de développement économique avec la gestion et le développement des zones d'activité économique d'intérêt communautaire (ZA les Vallées et d'Ivry le Temple notamment), la plateforme d'initiative locale (prêts d'honneur) et le FISAC ; l'environnement avec le service public d'assainissement non collectif et le service de collecte et traitement des ordures ménagères ; les aménagements réalisés par la CCS (travaux sur les églises et châteaux, musée de la nacre, voirie et plateforme multimodale, piscine Aquoise et autres équipements sportifs et opération façade) ; et les services à la personne (portage de repas, Sablons Bus et Picardie en ligne).

S'agissant du patrimoine, Monsieur le Président informe le Conseil que la DRAC vient d'accorder la subvention pour les travaux sur l'église d'Amblainville.

Monsieur LIPPENS souhaite savoir quand seront réalisés les travaux de restauration intérieure de l'église de Méru. Monsieur le Président explique qu'il faut d'abord réaliser la remise en valeur des églises de Fresneaux-Montchevreuil et Valdampierre. Les travaux dans l'église de Méru interviendront ensuite dès que possible et cela en fonction également des financements apportés par le Conseil Général de l'Oise.

Madame ROELANTS tient à remercier la CCS pour la restauration de l'église de La Neuville Garnier et notamment Monsieur GUDEFIN qui a suivi l'ensemble des travaux.

Le Conseil Communautaire aimerait pouvoir visiter le Château d'Hénonville dans la mesure où les travaux de rénovation sont aujourd'hui achevés.

En matière de développement économique, Monsieur le Président précise que les nouveaux bâtiments de la coopérative Force 5 seront inaugurés le vendredi 18 juin et qu'il sera nécessaire de prévoir l'année prochaine des travaux d'alimentation en eau potable pour renforcer la sécurité incendie dans la zone des Vallées à Amblainville.

Pour ce qui est du projet de rénovation urbaine de Méru, Monsieur le Président précise que la CCS après négociations avec Nexity est parvenue à faire baisser les frais de dépollution du site de l'ancienne fonderie (256 000 € contre 650 000 € à l'origine du projet). Il estime que désormais chacun doit faire un effort pour aboutir à un accord.

Enfin, Monsieur le Président s'interroge sur la pertinence de maintenir l'opération façade dans la mesure où certaines municipalités ne mettent pas en œuvre de véritable politique de contrôle des constructions neuves et d'obligation de restauration du patrimoine bâti ancien.

Monsieur VANHOUTTE estime que cette opération permet de contrôler les travaux réalisés par les particuliers : sans subventions, beaucoup feraient n'importe quoi.

#### **IV – COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Monsieur FOURNIER présente aux conseillers communautaires l'ensemble des comptes administratifs 2009 retraçant l'intégralité des écritures comptables de l'exercice budgétaire.

##### **Budget Principal :**

###### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	12 713 530,18 €uros
Recettes :	17 017 758,68 €uros
<b>Excédent</b>	<b>4 304 228,50 €uros</b>

###### **Section d'investissement :**

Dépenses :	4 428 914,69 €uros
Recettes :	5 039 801,24 €uros
Solde reporté 2008 :	- 1 665 800,77 €uros
<b>Déficit</b>	<b>1 054 914,22 €uros</b>

***Résultat brut de clôture : 3 249 314,28 €uros***

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	1 622 658,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

**Résultat net de clôture : 1 626 656,28 €uros**

##### **Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »**

###### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	580 974,85 €uros
Recettes :	580 974,85 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>0,00 €uros</b>

###### **Section d'investissement :**

Dépenses :	668 033,74 €uros
Recettes :	698 356,13 €uros
Solde reporté 2008 :	- 568 652,96 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>- 568 652,96 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : - 538 330,57 €uros*

### **Budget annexe Parc de stationnement**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,04 €uros
Recettes :	67 953,14€uros
Solde reporté 2008 :	184 709,39 €uros
<b>Excédent</b>	<b>184 709,39 €uros</b>

#### Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uro
Déficit	0,00 €uros

*Résultat brut de clôture : 252 662,49 €uros*

### **Budget annexe Ancien site Norinco**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2008 :	- 560 247,55 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>- 560 247,55 €uros</b>

#### Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
<b>Résultat</b>	<b>0,00 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : - 560 247,55 €uros*

### **Budget annexe ZA Ivry le Temple**

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	204 734,75 €uros
Recettes :	200 734,90 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>3 999,85 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	348 733,94 €uros
Recettes :	203 035,86 €uros
Solde reporté 2008 :	- 41 152,15 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>186 850,23 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : - 190 850,08 €uros*

**Budget annexe « Portage de repas »**

Section d'exploitation :

Dépenses :	116 909,86 €uros
Recettes :	124 225,92 €uros
Solde reporté 2008 :	2 653,17 €uros
<b>Excédent</b>	<b>9 969,13 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	2 701,68 €uros
Recettes :	16 910,49 €uros
Solde reporté 2008 :	- 11 795,91 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>2 412,90 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : 12 382,03 €uros*

**Budget annexe Musée de la Nacre**

Section d'exploitation :

Dépenses :	373 896,84 €uros
Recettes :	385 566,30 €uros
Solde reporté 2008 :	12 813,40 €uros
<b>Excédent</b>	<b>24 482,26 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	184 109,62 €uros
Solde reporté 2008 :	2 969,78 €uros
<b>Excédent</b>	<b>187 079,40 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : 211 562,26 €uros*

**Budget annexe Transports**

Section d'exploitation :

Dépenses :	702 629,28 €uros
Recettes :	712 597,82 €uros
Solde reporté 2008 :	204 938,74 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>214 907,28 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2008 :	47 765,92 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>47 765,92 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : 262 673,20 €uros*

**Budget annexe Piscine Aquoise**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	944 493,76 €uros
Recettes :	944 686,68 €uros
Solde reporté 2008 :	50,29 €uros
<b>Excédent :</b>	<b>243,21 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
<b>Résultat :</b>	<b>0,00 €uros</b>

*Résultat brut de clôture : 243,21 €uros*

**Budget annexe Assainissement**

Section d'exploitation :

Dépenses :	14 779,14 €uros
Recettes :	4 380,00 €uros
Solde reporté 2008 :	- 11 739,08 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>22 132,22 €uros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	495,97 €uros
Solde reporté 2008 :	- 1 652,89 €uros
<b>Déficit :</b>	<b>1 157,02 €uros</b>

**Résultat brut de clôture : - 23 289,24 €uros**

***Sous la Présidence de DOMER, doyen, et en l'absence de Monsieur le Président,***

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble des Comptes Administratifs 2009.**

## **V – COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur GOBIN, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.**

## **VI – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2010**

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2010 en précisant que leur vocation première est d'intégrer les résultats des comptes administratifs 2009.

### **Budget Principal**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **5 864 228,50 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 123 656,28 €uros
- Section d'investissement : 3 740 572,22 €uros

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2009 (2 677 572,22 €uros à l'article 1068).**

### **Budget annexe Les Vallées**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **539 530,57 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 800,00 €uros
- Section d'investissement : 538 730,57 €uros

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.**

### **Budget annexe Parc de stationnement**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **252 662,49 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 252 662,49 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.**

### **Budget annexe Ancien site Norinco**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **320 495,10 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 160 247,55 €uros
- Section d'investissement : 160 247,55 €uros

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.**

### **Budget annexe ZA Ivry le Temple**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **194 849,93 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 999,85 €uros
- Section d'investissement : 190 850,08 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.***

### **Budget annexe « Portage de repas »**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 482,03 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 2 469,13 €uros
- Section d'investissement : 12,90 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.***

### **Budget annexe Musée de la Nacre**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 562,26 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 24 482,86 €uros
- Section d'investissement : - 22 920,60 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.***

### **Budget annexe Transport**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **72 673,20 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 24 907,78 €uros
- Section d'investissement : 47 765,92 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.***

### **Budget annexe Piscine Aquoise**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 509,94 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 2 509,94 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.***

### **Budget annexe Assainissement**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **17 400,00 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 16 400,00 €uros
- Section d'investissement : 1 000,00 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.***

## **Budget annexe Cafétéria**

Le budget supplémentaire de l'exercice 2010 équilibré en recettes et dépenses à la somme de – **5 000,00 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 0,00 €uros
- Section d'investissement : - 5 000,00 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.***

## **VII – Ajustement de l'actif de la Communauté de Communes des Sablons**

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'il convient de l'autoriser à procéder aux opérations d'ajustement de l'actif conformément aux instructions de la Trésorerie de Méru.

***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder aux opérations d'ajustement de l'actif en concertation avec le comptable du Trésor Public.***

## **VIII – ZAC LA NOUVELLE FRANCE**

Monsieur le Président présente le bilan de la concertation relative à la modification de l'acte de création de la ZAC « La Nouvelle France ».

Il rappelle que la modification du dossier de création de la Z.A.C « La Nouvelle France » ainsi que les modalités de la concertation publique devant la précéder, ont été actés lors de notre séance du 25 septembre 2008, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation ayant eu lieu du 5 mai au 5 juin dernier.

### **Déroulement de la concertation**

Des annonces légales parues dans *Le Parisien* du 28 avril 2010 et dans *Le Courrier Picard* du 29 avril 2010 ont informé la population de la tenue de cette concertation.

La concertation publique s'est déroulée du 05 mai au 05 juin 2010, selon plusieurs modalités :

- 1) Panneaux présentant les modifications projetées, exposés au siège de la Communauté de Communes des Sablons et en mairies de Méru et d'Esches.
- 2) Mise à la disposition du public d'un registre d'observations, au siège de la Communauté de Communes des Sablons.
- 3) Mise à la disposition du public du projet de dossier modificatif, au siège de la Communauté de Communes des Sablons.
- 4) Organisation d'une réunion publique le 25 mai 2010 à 17h30 au siège de la Communauté de Communes des Sablons.

### **Participation de la population**

- On dénombre 1 signataire du registre au siège de la Communauté de Communes des Sablons.
- 3 personnes ont assisté à la réunion publique du 25 mai 2010.



## **Observations formulées dans le cadre de la concertation**

Aucune observation de la part du public n'a été formulée dans le registre déposé au siège de la Communauté de Communes des Sablons.

Aucune observation de la part du public n'a été formulée lors de la réunion publique du 25 mai 2010.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le bilan de la concertation.***

Monsieur le Président explique par ailleurs que le propriétaire de la parcelle située en zone B de la ZAC La Nouvelle France a proposé de la céder à la CCS pour un montant de 21 €uros le m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un terrain de 143 311 m<sup>2</sup> et l'achat pourrait s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires.

Monsieur le Président explique que les services de France domaines n'ont pas encore estimé ce terrain et qu'il semble donc prématuré de s'engager dans cette acquisition. Il estime également qu'il vaudrait mieux reproduire le schéma d'acquisition de la ZAC des Vallées à savoir un achat de parcelle au coup par coup.

Monsieur TANKERE estime qu'il est indispensable de procéder à l'acquisition de ce terrain pour permettre le développement de cette zone, les modalités d'achat restant toutefois à définir.

## **IX – ZAC Les Vallées**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'entreprise EURONDA spécialisée dans le matériel de stérilisation souhaite acheter un terrain d'environ 3 800m<sup>2</sup> pour un montant de 79 800 €uros. Cette même parcelle serait bien entendu acquise préalablement au GFA de la Ferme St Victor au prix de 22 800 €uros

***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder aux opérations d'acquisition et de vente de cette parcelle.***

## **X - Musée**

Monsieur le Président demande au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs pour les séminaires et la cafétéria.

- séminaires : 28 €uros par personne pour l'organisation de réception à la cafétéria (sans le champagne)

38 €uros par personne pour l'organisation de réception à la cafétéria (avec le champagne).

- cafétéria : création d'un nouveau tarif pour les thés gourmands : 5,50 €uros

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs..***

Monsieur le Président présente le projet de convention avec l'association ISOREA pour l'organisation de l'exposition temporaire ***Mémoires Nacrières : Réalités et Symboles de la Matière*** », réalisée par l'artiste plasticienne Charlotte ARNOUX SAUT **du 6 Septembre 2010 au 22 Février 2011**. Cette exposition sera facturée par l'association ISOREA 9 000 €uros à la CCS qui devrait obtenir une subvention du Conseil Régional de Picardie pour son organisation.

***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention avec l'association ISOREA..***

## **XI - FISAC**

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention FISAC pour le dossier suivant :***

- Madame GOUGET (Méru) : 3, rue des sources – ESCHES : 5 088 €uros

## **XII – Opération façades**

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention façade pour les dossiers suivants :***

- Monsieur TOURAT : 3, rue des sources – ESCHES : 1 490,39 €
- Monsieur BOUILLERET : 4, rue de Lormaison – MERU : 3 000,00 €

## **XIII – Office de Tourisme**

Monsieur le Président présente le projet de statuts de l'Office de Tourisme en Pays de Nacre. Il précise que le statut juridique de cet office serait un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

L'Office de tourisme ainsi créé serait chargé de :

- L'accueil et l'information des touristes
- La promotion touristique du territoire de la Communauté de Communes en cohérence avec l'action du Comité Départemental du Tourisme et celle du Comité Régional du Tourisme,
- De contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique du territoire communautaire
- Elaborer et mettre en œuvre la politique locale touristique
- Apporter son concours à la réalisation des événements destinés à renforcer la notoriété de la Communauté de Communes.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création de l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC et adopte ses statuts.***

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de désigner les délégués communautaires qui siégeront au sein du Comité de Direction : 13 titulaires et 13 suppléants.

***Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité :***

- Titulaires :
  - Madame Nathalie RAVIER
  - Madame Nelly BANSSE
  - Madame Martine BARRALIS
  - Madame Brigitte MAHEU
  - Monsieur Michel JANTOLEK
  - Monsieur Christian GOUSPY
  - Monsieur Hervé DU PLESSIS d'ARGENTRE
  - Monsieur Valéry BEAUVISAGE
  - Monsieur Marc MATHIEU
  - Monsieur Gérard MONTAGNE
  - Monsieur Serge PELLEGRINELLI
  - Monsieur Philippe PERNES GRIMAUD
  - Madame Denis MINIER
- Suppléants :
  - Monsieur Philippe HUIGE
  - Monsieur Joël VASQUEZ

- Monsieur Laurent MONTAGNE
- Monsieur Gérard PETITJEAN-LUCAS
- Madame Nicole LOPEZ
- Madame Raymonde OLIVIER
- Monsieur Joël BENJAMIN
- Monsieur Jean-Sébastien DELAVILLE
- Monsieur Gérard ESSERTEL
- Monsieur Philippe FREMONT
- Monsieur Luc DUMONT
- Madame Sylvie DAVID
- Monsieur Alain LETELLIER

***Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du développement touristique à signer tout acte relatif à la création de cet Office du Tourisme.***

#### **XIV – Agenda 2011**

Monsieur le Président propose d'éditer un agenda pour l'année 2011. Cet agenda sera intégralement financé par la vente d'espaces publicitaires qui seront perçus dans le cadre d'une régie temporaire de recettes.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'édition d'un agenda 2011 ainsi que la création d'une régie temporaire de recettes.***

#### **XV – A.R.S.**

Monsieur le Président explique que l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France a sollicité la CCS afin de désigner un membre au sein du conseil de surveillance du CHI des portes de l'Oise.

***Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Alain LETELLIER pour siéger au sein du conseil de surveillance du CHI des portes de l'Oise. Monsieur Hervé DU PLESSIS d'ARGENTRE sera tenu informé de toutes les questions soulevées au sein de ce conseil.***

#### **XVI – Lycée Condorcet**

En remplacement de Monsieur COQUET démissionnaire, Monsieur le Président explique qu'il convient de désigner un nouveau représentant au sein de cet établissement.

***Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur MOKHTARI.***

#### **XVII – Déviation Amblainville-Méru**

Lors de la réunion de concertation du 22 avril 2010, le Conseil Général a présenté les différentes variantes pour dévier Méru et Amblainville.

Chacune des communes de la CCS a pour la plupart déjà délibéré sur le sujet mais il convient également de donner désormais de donner l'avis de la CCS.

C'est le fuseau n°2 qui semble être ressorti des débats. Toutefois, il est demandé d'étudier la possibilité d'utiliser le tronçon d'autoroute A16 depuis l'actuel échangeur jusqu'à celui à créer au niveau de Lormaison pour diminuer l'impact foncier du projet.

A ce sujet, Monsieur le Président explique qu'une réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet à 14h30 pour étudier la faisabilité du tracé empruntant l'autoroute A16.

Monsieur FREMONT explique que la déviation de Méru ne se justifie pas au regard des flux de voitures.

***Le Conseil Communautaire retient comme première option l'utilisation de l'autoroute A16 et comme second choix le tracé passant entre Saint Crépin Ibouvillers et Lormaison. (Messieurs LAGNY et FREMONT ayant voté contre et Monsieur MATHIEU s'étant abstenu).***

#### **XVIII – Liste des achats sur facture et des procédures adaptées en matière de marché public**

Le Conseil Communautaire prend acte de ces états.

#### **XIX – SPANC**

Le Président demande de modifier deux points du règlement du SPANC. Cette modification porte sur les redevances des contrôles de « conception » et de « bonne exécution des travaux ».

Il est proposé la gratuité du contrôle de « bonne exécution des travaux » et en contre partie, le contrôle « conception » serait fixé à 220€. Cela n'entraînerait aucune augmentation pour l'utilisateur.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification du SPANC.***

#### **XX – Convention SISMO avec le SMTCO**

Monsieur le Président présente le projet de convention à signer avec le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise définissant les modalités pratiques des engagements mutuels dans le cadre de la création, l'exploitation et le développement du **système intégré de services à la mobilité dans l'Oise : SISMO**.

La convention a pour objet de préciser les engagements, les droits et les conditions d'intervention du Syndicat Mixte et des AOT membres et AOT déléguées de façon à assurer la mise en œuvre, le suivi et l'atteinte d'un haut niveau de qualité de services du SISMO dans le respect des intérêts des différentes parties.

***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention.***

#### **XXI – Approbation du PLU d'Amblainville**

Par délibération en date du 25 mars 2010, le conseil municipal de la Commune d'Amblainville a arrêté un projet de Plan local d'urbanisme (P.L.U.).

En tant que personne associée, la Communauté de Communes des Sablons est amenée à se prononcer sur ce projet.

Monsieur TANKERE explique que toutes les observations émises par la CCS n'ont pas été retenues notamment sur la hauteur des constructions dans la ZAC « Les Vallées ».

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le PLU d'Amblainville. (Monsieur TANKERE s'étant abstenu)***

## **XXII – Opération patrimoine**

Monsieur le Président explique que la restauration des églises de Fresneaux-Montchevreuil et de Lormaison nécessite le dépôt d'un permis de construire.

***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ces demandes de permis de construire.***

## **XXIII – Exonération TEOM**

Deux sociétés (restaurant Mac Donald's et Auchan) ont sollicité une exonération de TEOM dans la mesure où elles ne font pas appel au service public d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Conformément à l'article 1521 du Code général des Impôts, le Président demande de délibérer pour accorder cette exonération pour l'année 2010.

La Commission environnement qui en a débattu lors de sa réunion du 21 mai 2010 a émis un avis favorable.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE estime que ces deux établissements génèrent une quantité de déchets très importante et qu'à ce titre il paraît injuste de leur accorder une exonération de TEOM.

***Le Conseil Communautaire accorde à la majorité une exonération de TEOM pour l'année 2010 à ces deux établissements. (Monsieur HUIGE ayant voté contre uniquement pour Mac Donald's et Mesdames VANIER et RAVIER et Messieurs VASQUEZ, DU PLESSIS d'ARGENTRE, CHEVALIER, LAGNY, FREMONT, DE KONINCK, KIESSAMESSO, NEVEU et DEBESOMBES ayant voté contre pour Mac Donald's et Auchan).***

## **XXIV– Questions diverses**

- Indemnités de conseil et de budget au comptable du Trésor Public pour le premier semestre 2010 : le Conseil Communautaire approuve le versement des indemnités au comptable du Trésor Public à taux plein.
- Demande de subvention : le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour la réalisation du carrefour giratoire des Marquises (38 % de 304 000 € HT).